

Sommaire

- Edito
- Travaux réalisés
- Travaux en préparation
- Comptes rendus
- Tarifs
- Informations
- Associations
- Calendrier des festivités
- Invitation « Cérémonie des Vœux »

ETAT CIVIL 2016



Naissances

Le 22 avril,

Isabella, Simone, Nathalie FALBO CABEZAS

Au foyer de Maxime FALBO et d'Elisabeth CABEZAS domiciliés
365 chemin du Railler

Le 11 mai,

Joan, Jean, Denis GARAND

au foyer de Thomas GARAND et d'Audrey PORTELLI
domiciliés au 95 G route d'Izeron

Le 27 juin,

Ewen, Jonas TEMPLIER

Au foyer d'Alan TEMPLIER et de Lucile LUX domiciliés au 130
B chemin du Railler

Le 15 octobre,

Adan, Georges PINELLI SECCHI

Au foyer de Jean-Christophe PINELLI et de Florence SECCHI
domiciliés au 235 route de l'Eglise

Le 04 novembre

Philémon PEYBERNES

Au foyer de Camille PEYBERNES et de Alexia BOUVAREL
domiciliés 235 Chemin de Donat

Ils nous ont quittés

Le 15 mai,

Michel GUILLERMET

Le 12 juin,

Augusta, Marie, Madeleine DUMAS, veuve ARNAUD

Le 11 juillet,

Marie, Magdeleine, Paule VIAL, veuve FERARY-
BERTHELOT

Le 16 août,

Yvonne, Léontine, Josette BLAY

Le 12 décembre

Bruno Louis Marcel PELLIN

Se sont unis

Le 25 juin,

Pauline WIMART et **Nicolas** RAMEAU

Le 10 septembre,

Valérie GUEROUX et **Thomas** LAVERGNE



Le mot du maire

Edito

L'année 2016 s'achève avec son lot d'épreuves (attentats, gestion de la crise des migrants qui fuient la guerre) et plus localement, la neige avant l'heure avec les papillons de la pyrale du buis qui ont gâché nos belles soirées d'été. Espérons un hiver rigoureux, moins de buis comme nourriture et des prédateurs qui les attaqueront afin de freiner leur prolifération.

Suite aux programmes importants réalisés ces dernières années (assainissement, travaux de sécurité dans le village, mise en conformité des bâtiments communaux, réalisation de la salle socio-éducative), la commune investit maintenant dans l'entretien du patrimoine et l'amélioration de notre environnement.

Vous trouverez dans ce bulletin le rappel des travaux réalisés en 2016 et ceux prévus en 2017 qui vont dans le sens de ces améliorations dans différents domaines.

2017, année importante avec la fusion des trois communautés de communes (La Bourne à l'Isère, Pays de St-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors) qui représentera une population de 43 853 habitants et 47 communes. Souhaitons que cette fusion n'éloigne pas les services de proximité pour la population.

Je profite de cet édito pour souligner le rôle joué par les associations pour la vie de notre commune et remercier les responsables pour leur investissement personnel. Mes remerciements vont aussi aux employés communaux pour leur grande conscience professionnelle, et à l'équipe municipale pour la confiance qu'elle m'accorde.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2017.

Mairie : Tél : 04.76.38.50.73

Secrétariat ouvert au public :

Mardi 14h – 18 h Jeudi 8h – 12 h Vendredi 14h – 18 h

st.pierre.de.cherennes@wanadoo.fr

Suivez l'actualité de notre commune sur le site :

<http://www.St-pierre-de-cherennes.sud-gresivaudan.org>



TRAVAUX REALISES

1) Ecole, mairie, cantine



- Pose d'une marquise pour abriter la porte de la mairie
- Modification de la porte d'entrée pour la mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite



- Réfection des peintures dans le couloir de l'appartement près de la mairie
- Remplacement des radiateurs à la mairie et dans une salle de classe à l'école
- Réfection du sol de la cantine

2) Mise en conformité des bâtiments communaux

- Mise en conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux
- Changement d'une porte à l'église pour l'accès aux personnes à mobilité réduite

3) Aménagement de l'ancien jardin près de l'église



- Réalisation d'une place pour le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite
- Création d'un espace en gazon avec pose d'un banc et plantation d'un arbre.

4) Matériel



- Achat d'une épareuse
- Remplacement du photocopieur de la mairie.

5) Voirie

- Entretien et revêtement en enrobé sur les chemins communaux détériorés

6) Forêt

- Programme habituel d'entretien dans notre forêt communale
- Renouvellement du plan de gestion de la forêt communale pour 20 ans (voir détail)

7) Réseau d'eau

- Pose d'une toiture sur la chambre des vannes au réservoir de la Combe (dalle actuelle très dégradée)
- Etude pour améliorer la qualité de l'eau au captage du Ruzand au Faz
- Remboursement de l'emprunt relais du programme d'assainissement du Railler

TRAVAUX ENVISAGES EN FONCTION DU BUDGET

TERRAIN DE FOOT

- Remplacement des filets de protection pour le terrain de foot.

BATIMENTS

- Aménagement du local près de l'église (ancien garage) : changement des portes défectueuses et remplacement de la toiture actuellement en vieilles tôles
- Pose d'un système de réduction sonore dans la salle polyvalente après 2h du matin
- Pose d'une alarme pour le local technique suite au dernier cambriolage

VOIRIE

- Programme de voirie sur le chemin du Saut du Loup (chemin d'intérêt intercommunal avec passage des cars scolaires, skieurs, touristes)

Informations diverses

Brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières

Un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, pour les particuliers et les collectivités, en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, à l'exclusion des végétaux issus des activités agricoles et forestières.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, un arrêté préfectoral du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure que le brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles et forestières sera désormais interdit :

- toute l'année, dans les communes situées en territoire des plans de protection de l'atmosphère de la région grenobloise et de l'agglomération lyonnaise (liste sur www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Air),

- en épisode d'alerte à la pollution atmosphérique, dans les communes concernées par le dépassement du niveau d'alerte selon l'information donnée par le site www.air-rhonealpes.fr.

Des dérogations peuvent être accordées, pour raisons sanitaires (végétaux contaminés par des organismes nuisibles), pour lutter contre des plantes envahissantes, ou encore pour l'application de l'obligation légale de débroussaillage.

Les maires pourront toutefois à tout moment suspendre les opérations d'incinération en raison de conditions climatiques ou conjoncturelles défavorables ou pour des motifs de sécurité ou de salubrité publiques (prévention des risques d'incendie de forêt notamment).

Arrêté préfectoral n° 38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 portant réglementation des feux et brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des végétaux coupés ou sur pied à des fins agricoles ou forestières – en ligne sur www.maires-isere.fr

Nouvelle étape : l'intercommunalité unifiée à compter du 1^{er} janvier 2017



PAROLE DE PRÉSIDENT-E-S

Nouvelle étape...

La création de notre intercommunalité unifiée est autant un aboutissement qu'une nouvelle étape qui s'ouvre pour nos communes et notre territoire dès le 1^{er} janvier prochain.

Elle parachève plus de 40 années de coopérations sous diverses formes qui ont peu à peu contribué à faire émerger et structurer un bassin de vie constituant un cadre cohérent et pertinent d'actions publiques et respecte notre identité forgée au fil d'une longue histoire commune.

Cette fusion, nous l'avons souhaitée et portée avec volontarisme dès après les élections municipales de 2014 et avant même que la réforme territoriale et le schéma départemental de coopération intercommunale n'en dessinent le cadre et les contours.

Deux années durant, nous l'avons fondée pas à pas dans une réflexion qui a associé tous les élus volontaires à travers les ateliers de la fusion.

Ensemble, nous avons posé le socle de notre nouvelle communauté de communes. A l'échéance de quelques semaines il nous appartient de réussir sa mise sur orbite.

Une nouvelle étape s'ouvre donc pour nos communes et tous les habitants. A la clé, des coopérations plus simples dans le respect de la souveraineté de chacune des 47 communes, une action intercommunale plus lisible pour nos concitoyens, mais aussi plus proche d'eux.

L'enjeu est de bâtir autour d'un projet commun une intercommunalité plus forte, plus solidaire, qui pèse dans la compétition toujours plus vive entre les territoires.

C'est un beau challenge et nous ne manquons pas d'atouts pour réussir. Relevons-le ensemble !

Laura Bonnefoy
Frédéric De Azevedo
Jean-Michel Revol
André Roux



MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

Vous êtes jeune et motivé(e), à la recherche d'une première expérience professionnelle sans diplôme ni expérience exigés ? Le Service Civique est fait pour vous !

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il vous permet de vous engager sur des missions d'intérêt général : santé, culture, environnement, solidarité, citoyenneté, mobilité internationale etc.

La Mission Locale propose tout au long de l'année des missions de Service Civique sur St Marcellin, Vinay, Pont en Royans et les alentours.

Les missions sont :

- Ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans

- Sans conditions de diplôme

- Indemnisées 577,08€ net par mois

- De 6 mois, 24h par semaine

- Compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel

Contact Mathilde ROUDET : mathilde.roudet@pays-saint-marcellin.fr ou l'accueil de la Mission locale 04.76.38.83.42.

I – Intervention de M. Philippe ALLARD de la société ATOUT FORMATION pour une présentation du défibrillateur

M. Le Maire rappelle l'achat du défibrillateur et invite M. ALLARD à présenter cet appareil. Un contrat de maintenance sera pris auprès de la société ATOUT FORMATION.

II – Délibération pour acquisition d'une parcelle de terrain (ancien jardin)

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme TAULIER nous informant de la cession gratuite de la parcelle de 250 m² située près de l'église. La commune prendra à sa charge les frais d'acquisition et le conseil municipal charge M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

III - Délibération pour indemnité de l'agent recenseur :

- 1.13 € par feuille de logement complétée
 - 1.72 € par habitant
 - Remboursement des frais de déplacement
 - Prise en charge de la journée de formation
- La population a été estimée à 466 habitants.

IV Préparation des budgets d'investissement

Les opérations suivantes pourraient être inscrites au budget prévisionnel de la commune voté en mars 2016 :

A/Mise en conformité des bâtiments communaux :

- . Travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite :
 - Aménagement de la porte de la mairie
 - Remplacement d'une porte intérieure de l'église
- . Travaux de mise aux normes des installations électriques : école , salle des fêtes, cure

B/Travaux divers sur bâtiments communaux

- . Marquise mairie . Radiateurs (école, mairie)
- . Réfection de la peinture de l'appartement situé à gauche de l'entrée de la mairie
- . Revêtement de sol à la cantine (salle de restauration)
- . Toiture chambre des vannes du réservoir de la Combe (dalle actuelle fortement dégradée)

C/ Aménagement de la parcelle de 250 m² près de l'église que la commune doit acquérir

. Des idées sont proposées par les membres du CM pour l'aménagement de cette parcelle (aire de stationnement pour personnes à mobilité réduite, pelouse, banc, arbre)

D/ Matériel

- . Achat d'un photocopieur pour la mairie
- . Achat d'une épareuse (l'ancienne ayant 26 ans)

E/Voirie

Une estimation de 40 000 € a été faite par les services de la DDT suite à la visite du réseau pour réaliser : L'entretien du réseau, revêtement chemin de la Cascade (vers maison B.PELLIN) et du chemin du Foyer au Faz, accès intérieur du cimetière, sablage du jeu de boules vers l'église, plate-forme du point propre du Faz.

F/ Forêt : une somme sera prévue pour le programme d'entretien proposé par l'ONF.

V Délibérations adoptées :

. Demandes de subvention sur les bâtiments communaux et la voirie.

Les membres du conseil municipal ont voté les comptes administratifs 2015 et les budgets primitifs 2016

I – BUDGET COMMUNE :

En fonctionnement : le budget s'élève à 481 665,55 €

Dépenses par chapitre	Voté	Recettes par chapitre	Voté
Charges à caractère général	55 200,00 €	Atténuations produits	0 €
Charges de personnel	91 600,00 €	Produits services	9 900,00 €
Atténuations de produits	34 000,00 €	Impôts et taxes	144 000,00 €
Autres charges de gestion	184 942,55 €	Dotations, subventions	110 500,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	Autres produits de gestion	8 400,00 €
Charges financières	100,00 €	Produits financiers	1000 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Produits exceptionnels	150,00 €
Virement section investissement	95 723,00 €	Résultat reporté réserve pour investissements communes	208 705,55 €
MONTANT des DEPENSES	481 665,55€	MONTANT des RECETTES	481 665,55 €

En investissement : le budget s'élève à 213 784,21 €

<i>Programmes</i>	<i>Montants</i>	<i>Subventions attendues</i>
<u>Travaux de voirie :</u> - Réfection chemins communaux et entretien réseau - Aménagement du terrain près de l'église (acquisition de l'ancien jardin)	65 600,00 €	21 777,00 €
<u>Travaux de forêt</u>	3 000,00 €	
- <u>Travaux sur bâtiments</u> (Accessibilité mairie- église, conformité des installations électriques, marquise mairie, radiateurs école et mairie, peinture couloir appartement, revêtement sol cantine, toiture chambre des vannes du réservoir de la combe)	31 800,00 €	2000,00 € 5000,00 € Dossier en cours Non comptabilisé dans le budget
<u>Matériel divers</u> - Epareuse, photocopieur, autres	38 100,00 €	
Virement section fonctionnement		95 723,00 €
Opérations financières : Dépenses (résultat comptable)	75 284,21 €	
..... : Recettes (FCTVA + réserve)		94 284,21 €
MONTANT :	213 784,21 €	213 784,21 €

II – BUDGET du SERVICE EAU et ASSAINISSEMENT :

En fonctionnement : le budget s'élève à 156 743,05 €

Dépenses par chapitre	Voté	Recettes par chapitre	Voté
Charges à caractère général	18 800,00 €	Produits services	46 300,00 €
Atténuations de produits	7 400,00 €	Reprise subventions	25 000,00 €
Autres charges de gestion	72 223,05 €	Subvention d'exploitation	3000,00 €
Charges financières	2 000,00 €		
Dépenses imprévues	5 000,00 €		
Amortissements	41 000,00 €		
Charges exceptionnelles	520,00 €		
Virement à la section d'investis.	9 800,00 €	Résultat reporté	82 443,05 €
MONTANT des DEPENSES	156 743,05 €	MONTANT des RECETTES	156 743,05 €

- **En investissement : le budget s'élève à 144 405,83 €**

Programmes	Dépenses	Recettes
Travaux sur réseaux	10 000,00 €	7 200,00 €
Virement de la section de fonctionnement		9 800,00 €
Opérations financières : Amortissements		41 000,00 €
..... Reprise sur subventions	25 000,00 €	
..... : Résultats comptable 2015)	54 405,83 €	
..... : Recettes (FCTVA + réserve)		86 405,83 €
..... .. Remboursement de l'emprunt .. relais	55 000,00 €	
MONTANT :	144 405,83 €	144 405,83 €

III IMPOTS

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2016. Reconduction des **taux votés en 2015 à savoir ;**

- Taxe d'habitation - 10,41 %
- Foncier bâti - 11,16 %
- Foncier non bâti - 31,92 %

IV DELIBERATION DIVERSES

Amortissements pour le programme d'assainissement du hameau du Railler
Demandes de subventions pour les bâtiments et la voirie

VI/ CONVENTION POUR LES CHATS

Proposée par la Fondation 30 millions d'amis, signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour éviter la prolifération et ses conséquences.

VI/ RAPPEL

Repas du 3ème âge : samedi 9 Avril à 12 h

I/ Délibération pour modification des statuts de la CCBI.

Déjà approuvée par le Conseil Communautaire, il est nécessaire que les communes approuvent ces modifications avant le 05.06.16. Délibération adoptée à l'unanimité.

II/ Délibération pour la vente de l'ancienne épareuse_au prix de 2600 €

III/ Délibération pour report de la dissolution du syndicat des eaux Presles/St-Pierre de Chérennes. Suite courrier de M. le Préfet, cette dissolution se fera en 2020 dans la nouvelle Communauté de communes. La commune de Presles et le Syndicat des eaux Presles/St-Pierre donneront pour avis le report de cette dissolution.

IV/ Vote d'une subvention de 100 €

pour le voyage organisé par l'ADMR pour les personnes handicapées. Une personne de St-Pierre devrait participer à ce voyage.

V/ Assainissement

Fin du programme d'assainissement au hameau des Guinards avec le branchement d'une maison sur le réseau d'assainissement collectif.

VI/Travaux en cours :

Le point est fait sur les travaux prévus au budget primitif 2016 sur la voirie, les bâtiments, aménagement de terrain près de l'église (jardin), acquisition du photocopieur et de l'épareuse ainsi que sur les subventions obtenues.

VII/ Salle des fêtes

Un devis est demandé afin de réduire les problèmes de nuisances sonores à la salle des fêtes

VIII/Forêt

Le plan de gestion de la forêt communale est à renouveler cette année. L'O.N.F. est chargé de préparer le nouveau document.

IX/Divers :

. Félicitations à deux collégiens, Jocelyn ROZAND et Louis BROCHIER pour leurs nouvelles, tous deux retenus au niveau départemental et Jocelyn au niveau national. La commune offrira 2 bons d'achats en récompense.

. Discussion sur les problèmes posés par le survol des parapentes sur la commune (mesures à prévoir pour éviter certaines nuisances)

I - Les délibérations adoptées à l'unanimité :

1/ Décision modificative au niveau du budget pour le F.P.I.C. (fond de péréquation intercommunal et communal)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier une ligne budgétaire pour la dépense du F.P.I.C. suite à une augmentation importante en 2016. La Communauté de communes nous apporte une aide de 1 138 € par solidarité. Il restera à inscrire une somme de 1 086 € au lieu de 2 224 € au compte concerné.

2/ Modification du temps de travail de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé de l'Ecole Maternelle)

Sophie GANGUET qui assure ce poste plus les temps d'activités périscolaires et l'entretien sur les bâtiments communaux effectuera à compter du 1^{er} octobre 35 heures/semaine.

3/ Renouvellement à la certification forestière PFEC pour une gestion durable de la forêt pour la période 2017 – 2021.

4/ Modifications des statuts de la CCBI

5/ Mise à zéro du compte de gestion du CCAS suite dissolution et transfert sur le budget principal de la commune

II - Informations en direct :

1/ Fusion des communautés de communes

M. le maire fait part des dernières informations suite à une séance extraordinaire du 16 juin à St-Quentin sur Isère réunissant les délégués communautaires des 3 intercommunalités (CCBI, Pays de St-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors)

Lors de cette séance, il a été voté à une large majorité le périmètre de la future communauté de communes ainsi que les compétences obligatoires, optionnelles, facultatives et le nombre de délégués.

Population totale : 43 853 - Nombre de communes : 47 - Nombre de délégués : 73

La commune de St-Pierre ayant un seul délégué.

2/ Plan de gestion de la forêt communale

Il convient de renouveler notre plan de gestion de la forêt communale qui s'est achevé fin 2015.

Des réunions avec l'O.N.F. seront nécessaires pour élaborer un nouveau plan pour une durée de 15 ans

III - Point sur les travaux en cours

1/ Bâtiments :

- Travaux réalisés : marquise et modification porte dans le cadre de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la mairie, le revêtement sol de la cantine et peinture de l'entrée de l'appartement communal.
- Reste à réaliser : radiateurs à la mairie et l'école, mise en conformité des bâtiments communaux (installations électriques) , toiture chambre des vannes du réservoir de la Combe.

2/ Voirie

- Réalisés : Réfection du Chemin du foyer et aménagement du point propre au Faz et entretien du réseau
- Reste à faire : un peu de reprofilage sur la route du Village au Saut du Loup.

3/ Cimetière :

- Entrée intérieure : revêtement terminé

4/ Aménagement du terrain près de l'Eglise

- Suite à l'acquisition par la commune, les travaux devraient commencer à la fin-septembre.

5/ Informations diverses :

- Permis de construire déposés
- Ecole : 35 élèves
- Changement de locataires dans les appartements de l'école et de la cure.
- Devis pour salle polyvalente pour réduire les nuisances sonores après 2 h du matin
- SICTOM : construction d'une nouvelle déchetterie à VINAY. Le service de collecte et de transfert des ordures ménagères ne se fera plus par une entreprise privée mais en régie par le SMICTOM (prévu fin 2017). Gain espéré 200 000 €.

I – Présentation du plan de gestion de la forêt communale

M. le Maire rappelle que le dernier plan de gestion de la forêt communale remonte à l'année 2000 pour une durée de 15 ans. Il convenait donc d'établir un nouveau plan pour la période 2017 – 2036. Les Agents de l'Office Nationale des Forêts sont venus présenter ce nouveau plan aux membres du conseil municipal. Un dossier sera présenté dans le bulletin municipal pour un compte rendu détaillé.

II Délibérations adoptées à l'unanimité

- Demande de 100 € de subvention pour la FNACA Izeron – St-Pierre : aide exceptionnelle accordée à la FNACA pour l'organisation de rassemblement de secteur
- Modification budgétaire pour financer des travaux non terminés avant le vote du budget 2017 : cette délibération autorise la commune à financer $\frac{1}{4}$ de la somme du budget d'investissement 2016 pour régler les factures avant le vote du budget 2017.
- Indemnité du Trésorier : indemnité de conseil de l'exercice 2016 pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 est allouée au nouveau trésorier.
- Signature électronique : dans le cadre de la dématérialisation entre la Trésorerie et la mairie, instauration de la signature électronique pour M. le Maire.
- Tarifs 2017 : pas de changement sauf pour la salle socio-éducative

Il est rappelé que cette salle est réservée aux associations de la commune, école et réunions en lien avec la commune.

Une fois que le calendrier des festivités des associations et des réservations communales est fixé, les habitants de St-Pierre peuvent louer cette salle sous certaines conditions :

- 1) Réservée exclusivement aux habitants de St-Pierre
- 2) Rassemblement familial d'environ 25 personnes
- 3) Utilisation à 12 h sans musique, ni buvette
- 4) Pas de cuisine à l'intérieur (plats ou nourriture apportés)
- 5) Utilisation exclusivement une journée (la salle doit être nettoyée le soir de l'utilisation, ce ne sera pas possible de l'utiliser la veille pour préparation ou le lendemain pour le nettoyage)
- 6) Retenir un mois à l'avance
- 7) Tarif fixé à 120 €

III Préparation des travaux 2017

- . Délibérations pour demande de subvention pour :
 - Pose d'une alarme au local technique
 - Système de réduction sonore dans la salle polyvalente après 2h du matin,
 - Restauration d'un ancien garage près de l'église
 - Changement de radiateurs à la cantine
- . En prévision, le remplacement des filets de protection sur le terrain de foot.

IV Informations diverses :

- Point sur les travaux 2016
- Réflexion à mener sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Repas du 3^{ème} âge fixé le 8 avril 2017 et report d'un an pour inscription au repas soit 66 ans au lieu de 65.
- Cérémonie des vœux de la municipalité fixée le 13 janvier 2017
- Prévision de travaux 2017
- Réflexion sur commune « zéro phyto »



EN MARCHÉ VERS LE ZERO PHYTO

Le 1^{er} janvier prochain, les collectivités devront s'affranchir de l'utilisation des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communs.

Chacun y va de son système D.

L'interdiction de l'utilisation des désherbants était initialement prévue pour 2020 selon la loi Labbé, mais son application a été avancée au 1^{er} janvier 2017, suite à la loi de transition énergétique.

La commune avait déjà anticipé la démarche depuis de nombreuses années suite à une délibération prise par le conseil municipal interdisant l'usage des désherbants sur la voirie communale.

Une quantité très faible restant utilisée pour le cimetière, le tour des bâtiments et le terrain de boules. Heureusement la commune de St Pierre contrairement à d'autres communes possède un cimetière avec une majeure partie en gazon, une partie en enrobé et béton.

Seules les bordures des tombes sur une faible largeur seront à traiter. Nous devrions je crois trouver des solutions simples pour palier à la non utilisation des désherbants.

Pour le terrain de boules, il conviendra de rechercher une solution. Il existe du matériel très coûteux pour les grosses communes à fort budget, et du matériel moins coûteux pour les petites communes, type désherbage thermique, mais qui ne semble pas toujours donner les résultats espérés. (Nombres de passages importants, consommation d'énergie avec bouteilles de gaz, risque d'incendie).

Les zones à désherber thermiquement se limitent aux surfaces imperméables ou minérales sur lesquelles les herbes ne sont présentes qu'en taches isolées pour deux raisons :

*Le désherbage thermique n'est pas efficace sur les zones entièrement enherbées et serait consommatrice de beaucoup d'énergie.

*Il convient d'éviter tout risque d'incendie.

L'employé communal vient d'effectuer une formation, et nous profiterons sans doute du retour d'expériences des autres communes.

Peut-être que des mutualisations avec d'autres communes pour l'achat de matériel se mettront en place.

Nous sommes en train de réfléchir avec l'employé communal à des solutions simples, peu coûteuses dans l'achat de petit matériel et de produits autorisés en cultures biologiques.

Mais il faudra partir du principe que ça ne sera pas aussi bien qu'avant. Cela demande à la population un effort pour comprendre et accepter que tout ne sera pas aussi net qu'avec du désherbage chimique.

Un effort important pour le bien de notre santé.



NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT PIERRE DE CHERENNES

2017 - 2036

Le contexte

La forêt communale, d'une surface totale de 275,16 ha, est composée de 10 parcelles formant deux blocs.

- La parcelles 10 (56,83 ha) se situe juste au-dessus du village de Saint Pierre de Chérennes, depuis le canton du Châtelar jusqu'aux rochers de l'Alevoux.
- Les parcelles 1 à 9 sont sur le plateau du Vercors

Elle jouxte au nord la forêt domaniale des Coulmes et la forêt communale d'Izeron, à l'est la forêt domaniale des Coulmes et au sud la forêt communale de Presles.

Géologie

Les sols sont formés sur un calcaire dur: le calcaire Urgonien de l'Aptien inférieur. Ce calcaire apparaît peu fragmenté et en fonction de la topographie les sols sont plus ou moins riches:

- les dolines, dépressions dont le fond est souvent tapissé d'argiles,
- les combes où l'argile s'est aussi accumulée,
- les versants dont l'épaisseur d'argile varie en fonction de leur pentes,
- les sommets fréquemment lithiques.

Topographie et hydrographie

Le **canton des Rochers de l'Alevoux** (parcelle 10) présente des éboulis au pied d'une falaise. La pente forte au sommet s'adoucit considérablement à partir de la côte 500 m. Les ruisseaux du Ruzand au nord, de Rio Millet au milieu et du Pizat au sud traversent ce canton. Le ruisseau de Rio Millet peut générer des inondations dans le hameau des Raillets.

Le **plateau des Coulmes** (parcelles 1 à 9) offre une succession de serres, de vallons et de dolines.

Aléas naturels

Inondations: Le hameau des Raillets est susceptible d'inondations par l'eau provenant du ruisseau le Rio Millet qui descend des rochers de l'Alevoux (parcelle 10).

Chutes de blocs: Des chutes de pierres provenant de la falaise qui surplombe la parcelle 10 menacent la RD 31 et toute la parcelle 10. Les habitations sont en dehors de la zone définie dangereuse sur la carte des risques naturels réalisée par le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) du 24 novembre 1980.

Climat

De part sa position géographique, côté ouest du Vercors, les précipitations sont suffisantes en quantité (environ 1500 mm/an) et bien réparties durant l'année.

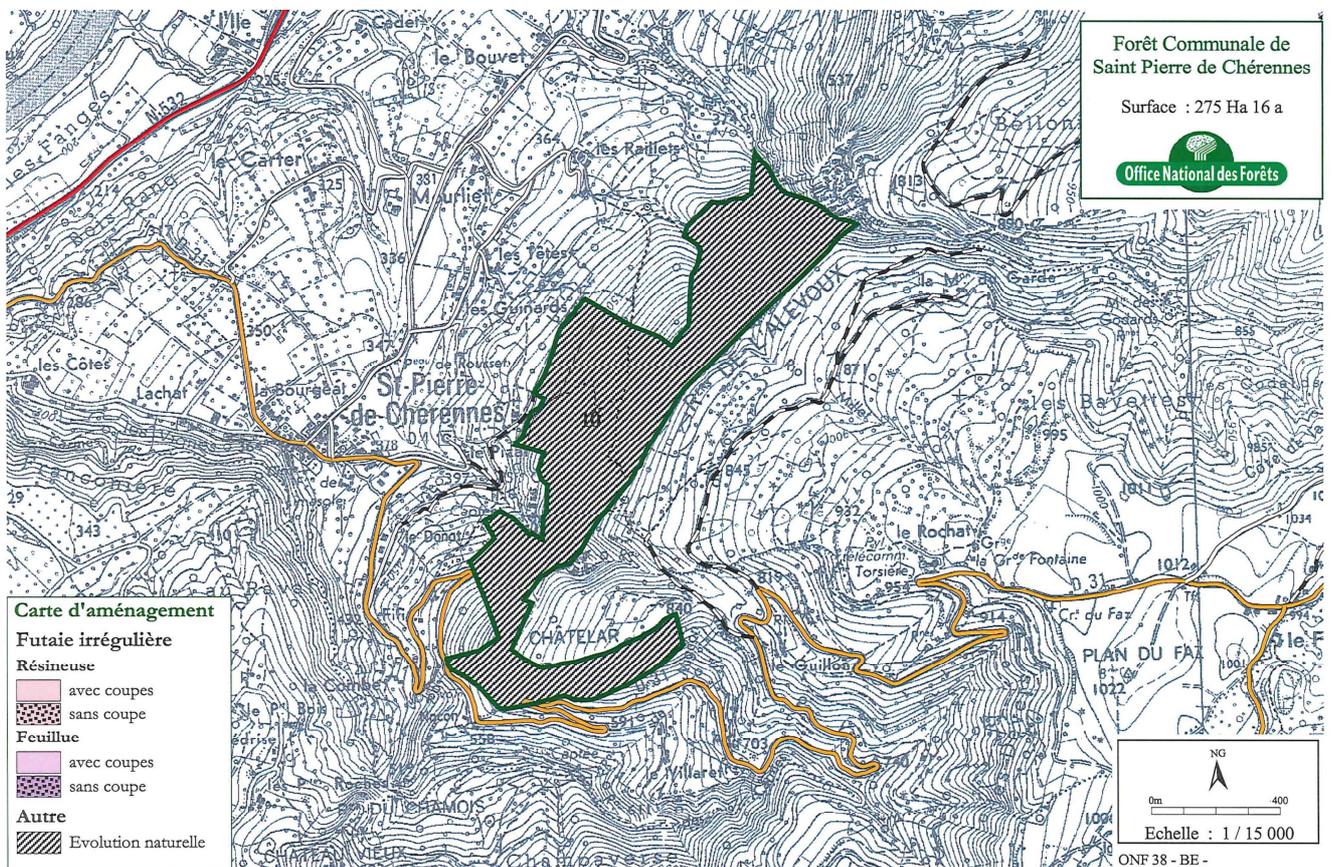
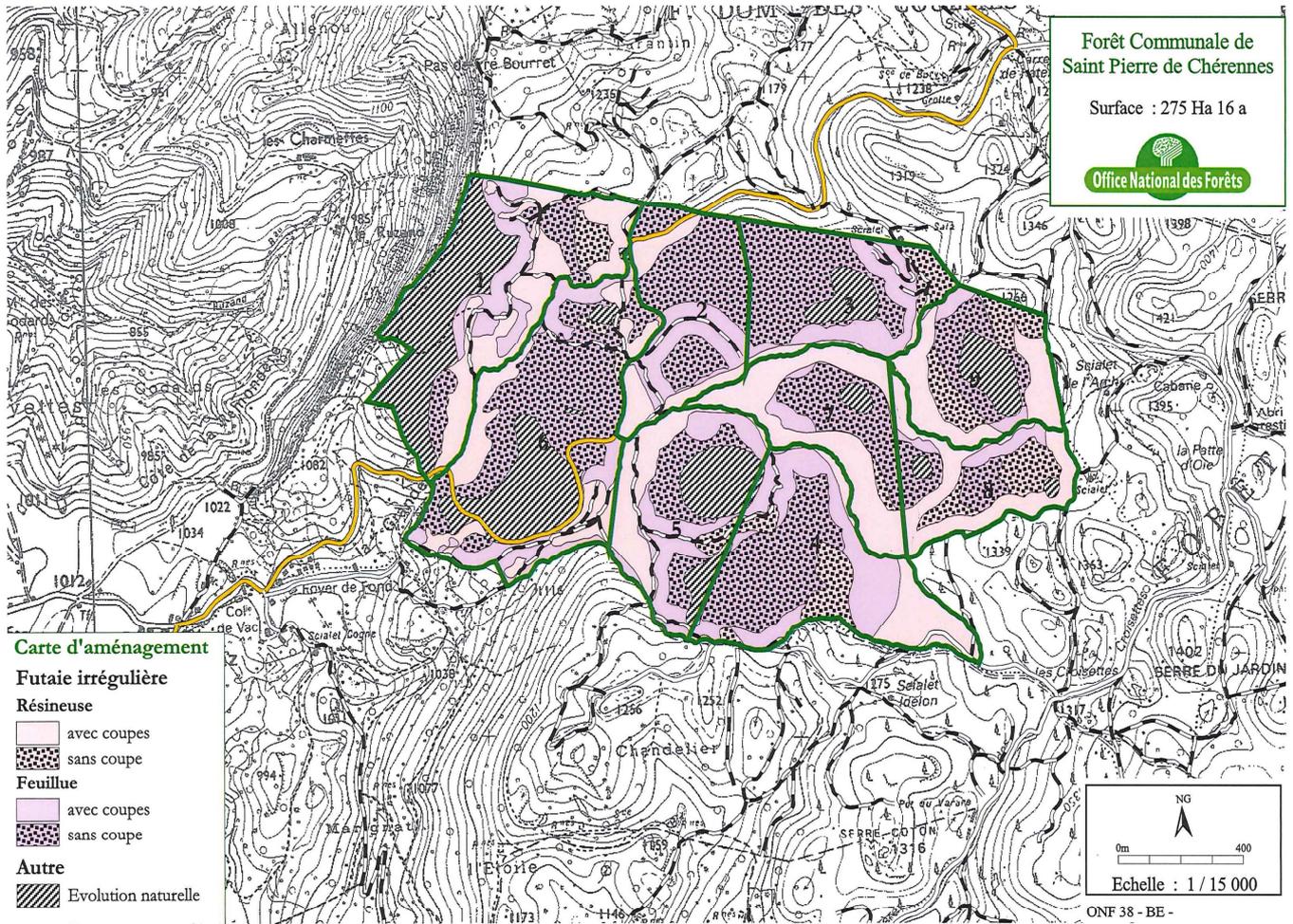
Le climat est favorable à la croissance des arbres.

Stations

Les stations sont globalement peu productives et ce particulièrement sur la parcelle 10.

Les stations pauvres occupent 81,14 ha, soit 29 % de la forêt, les stations à potentiel moyen à faible 172,70 ha, soit 63 % et les bonnes stations 21,32 ha, soit 8%.

Les plantations sont envisageables uniquement sur les bonnes stations. Sur les stations moyennes à faibles, la sylviculture favorisera la diversité des feuillus présents naturellement. Les peuplements sur stations pauvres évolueront naturellement.



Peuplements

La surface boisée représente 274,55 ha, soit la quasi totalité de la forêt.
Il s'agit principalement de taillis sous futaie de hêtre.

Les essences

La forêt est composée principalement de **hêtre (60 %)**, puis d'**épicéa (20 %)**, de sapin (5 %) et de feuillus divers (15 %). Les feuillus divers se composent d'Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, saule marsault, frêne, bouleau.
L'épicéa et le sapin sont issus de plantations.

Certains épicéas dépérissent et les changements climatiques annoncés lui sont défavorables.

Certains frênes touchés par la chalarose (*Chalara fraxinea*) risquent de dépérir.

Le hêtre se régénère bien et prend la place d'essences demandant plus de lumière (Epicéa, Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, saule marsault, frêne, bouleau).

Le sapin se régénère bien, mais se développe très difficilement du fait de la pression du chevreuil, du chamois et du cerf.

Les structures

La **futaie résineuse**, issue de plantations, couvre **57,54 ha (21 %)**. Elle se compose principalement d'épicéa et secondairement de sapin.
La **futaie mélangée d'épicéa et de hêtre** représente **1,8 ha (1 %)**. La **futaie feuillus** occupe **7,27 ha (3 %)**. Le **taillis sous futaie** s'étend sur **147,32 ha (54 %)**; c'est la structure dominante. Le **taillis**, avec **6,92 ha (3 %)** se développe surtout sur des stations pauvres. Les **peuplements chétifs** se situent sur **53,71 ha (20 %)**.

La surface en sylviculture

Elle correspond à la surface productive. De ce fait, les peuplements sur stations pauvres sont déduits de la surface boisée.

La surface en sylviculture atteint donc 194,02 ha.

Cependant, durant l'aménagement, la surface où il sera possible de mobiliser du bois s'élève à 65,18 ha. Cela est dû au fait que la desserte ne permet pas d'intervenir sur toute la surface en sylviculture et que de nombreux peuplements feuillus sont constitués de tiges de trop faible diamètre pour motiver des coupes vendables.

La desserte

La forêt est partiellement desservie (118,92 ha), soit 43 % de la surface totale, par une route forestière (au sud de la parcelle 4) et des pistes. La RD31 traverse les parcelles 1, 2 et 6 et améliore ainsi la desserte des parcelles 1 à 9.

Les parcelles 1 à 9, sur le plateau représentent 218,30 ha, soit 79 % de la surface totale. Cet espace est desservi à 54 %.

La parcelle 10 est desservie sur 4 % de la surface totale.

Les pistes principales empruntent les combes, les pistes réalisées par les affouagistes desservent partiellement certains serres.

Captages d'eau potable

Deux périmètres de protection rapprochée empiètent sur la forêt communale.

Le périmètre de protection rapprochée du captage de Coufin (commune de Choranche) couvre 89,29 ha (parcelles 4, 5, 7, 8 et 9) et celui du Taulier (commune de Saint Pierre de Chérennes) 0,26 ha (parcelle 10).

Il n'est pas envisagé de coupe dans la parcelle 10. Par contre, dans les parcelles 4, 5, 7, 8 et 9, toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (se référer à l'arrêté en mairie de Choranche).

Chasse

Le droit de chasse est cédé gratuitement à l'ACCA de la commune. Le chamois (UG 7 Coulmes et quatre montagnes), le chevreuil (UG 22 Vercors ouest) et le cerf (UG 3 Vercors nord) sont chassés. La valeur locative de la chasse est d'environ 3 à 4000 €.

Plan de chasse en 1992: 7 chevreuils et 1 chamois

Plan de chasse en 2016: 9 chevreuils, 2 chamois et 1 cerf.

Le cerf s'installe progressivement sur le territoire. Son développement serait néfaste pour le renouvellement naturel et artificiel de la forêt.

Les enjeux principaux de la forêt :

Production ligneuse: La production est forte (8 m³/ha/an) dans les endroits d'accumulation de terre (combes, dolines) - 20,59 ha, moyenne (4 à 5 m³/ha/an) sur la majeure partie de la forêt - 171,79 ha et nulle sur le reste.

Fonction écologique: l'ensemble de la forêt est englobé dans le Parc Naturel Régional du Vercors. La presque totalité de la forêt est incluse dans la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 "Chaînon septentrionaux du Vercors". Cela signifie que la fonction sociale est reconnue sur toute la forêt.

Fonction sociale: le périmètre de protection rapproché du captage de Coufin (commune de Choranche) couvre 89,29 ha (parcelles 4, 5, 7, 8 et 9) et celui du Taulier (commune de Saint Pierre de Chérennes) 0,26 ha (parcelle 10). Le total de la surface concernée par les périmètres rapprochés atteint 89,55 ha. Sur cette surface l'enjeu est reconnu.

Protection contre les risques naturels: le hameau des Raillats est susceptible d'inondations par l'eau provenant du ruisseau de Rio Millet qui descend des rochers de l'Alevoux (parcelle 10). Les chutes de pierres concernent la RD 31 et toute la parcelle 10. Les habitations sont en dehors de la zone définie dangereuse sur la carte des risques naturels réalisée par le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) du 24 novembre 1980. L'enjeu de protection est moyen sur ces deux secteurs.

Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement a duré 15 ans de 2001 à 2015.

La forêt avait été divisée en deux séries :

- série 1 : 219,97 ha pour la production de bois d'œuvre résineux et de chauffage pour les feuillus (parcelles 1 à 9)
- série 2 : 56,83 ha pour l'intérêt écologique général (parcelle 10)

Coupes

Il était prévu de couper 1290 m³ de feuillus et 3480 m³ de résineux. Il a été exploité 1002 m³ de feuillus et 4149 m³ de résineux. Les récoltes correspondent globalement aux prévisions. Les feuillus ont été vendus ou ont servi pour l'affouage.

Travaux

Des dégagements de plantations, des dépressages des jeunes résineux et premières éclaircies dans les résineux ont été effectués. Le périmètre et le parcellaire ont été bien entretenus et les lignes de parcelles 7/8 et 8/9 ont été créées.

Bilan

Depuis 2012, la taxe de 2 €/ha est appliquée. Cela représente 2216 €, soit 554 €/an.

Les frais de garderie s'élèvent à 10011 €, soit 667 € par an. Ils représentent 10 % TTC de la vente des coupes.

Les recettes atteignent 150 224 € et les dépenses 48041 €; cela donne un bilan positif de 102 183 €, soit 6812 €/an .

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- **Traitement en futaie irrégulière**: comme dans le dernier aménagement, le traitement des peuplements est orienté vers la futaie irrégulière. Les peuplements résineux sont traités en futaie irrégulière par parquets et les feuillus en futaie irrégulière par bouquets.
- **Accompagnement vers les changements climatiques**: en prenant des mesures ciblées, il est envisageable de réduire les risques liés à ce phénomène.
- **Remplacement de l'épicéa**: cette essence ne pourra pas faire face aux changements climatiques. Comme le souhaite la commune, des plantations résineuses continueront à être effectuées, mais avec d'autres essences: le douglas et le mélèze d'Europe.
- **Respecter le milieu naturel**: Les actions sylvicoles proposées par l'ONF sont cohérentes avec les préconisations forestières inscrites dans la charte du Parc Naturel Régional du Vercors et avec les caractéristiques de la ZNIEFF.
- **Respect des périmètres de captage**: dans les parcelles 4, 5, 7, 8 et 9, toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière.
- **Faciliter l'accueil des randonneurs**: la commune et le Parc Naturel Régional du Vercors seront prévenus de la durée des chantiers. De plus, les sentiers seront remis en état de praticabilité.
- **Participer à la protection contre les risques naturels**: un couvert forestier sera maintenu pour réduire le risque d'inondation dans le hameau des Raillets.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Peuplements résineux: les épicéas présents vont progressivement être exploités. Des coupes d'amélioration valoriseront les jeunes peuplements et des coupes préparatoires ou définitives permettront de récolter les épicéas matures.

Peuplements feuillus: le taillis sous futaie continue à être orienté vers la futaie irrégulière principalement grâce aux coupes d'affouage.

pour les travaux :

Plantations: En réponse à la commune de continuer des plantations résineuses sur les stations les plus fertiles (5.7), il est proposée de planter deux essences de valeur économique assez similaire à celle de l'épicéa pour le remplacer. Il s'agit du douglas et du mélèze d'Europe. Pour assurer le bon développement de ces essences, des travaux de suivi sont proposés.

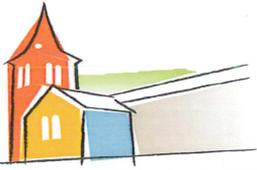
Entretien

Le périmètre et le parcellaire continueront à être entretenus.

Bilan prévisionnel

Les recettes envisagées s'élèvent à 9054 €/an et les dépenses à 6157 €/an.

Le bilan devrait être positif de 2897 €/an.



Informations municipales : Tarifs 2017

EAU

Forfait fixe	----- 60,00 €
De 00 à 250 m ³	-----0,70 € (suivant délibération du 10/12/12)
De 251 à 500 m ³	-----0,55 € (Suivant délibération du 10/12/12)
Redevance eau potable *	-----0,046 €
Redevance pollution	----- 0,290 €(Fixée par l'Agence de l'eau)

ASSAINISSEMENT

Forfait fixe	----- 36,00 €(suivant délibération du 18/11/15)
De 00 à 120 m ³	-----0,65 € (suivant délibération du 18/11/15)
Redevance Modernisation	----- 0,155 € (Fixée par l'Agence de l'eau)

* Le terme « eau potable » de la redevance pour prélèvement destiné à la distribution publique d'eau s'appelle « eau potable et solidarité avec les communes rurales ».

RACCORDEMENT AU RESEAU

- Raccordement au réseau d'eau : 400 €
La commune prend à sa charge la pose du compteur
- Raccordement au réseau assainissement :
 - 400 € pour les maisons existantes)
 - 1000 € pour les nouvelles maisons : Permis délivré à partir du 1^{er}/01/2013)

Nous rappelons que lorsque les travaux d'assainissement sont terminés dans un hameau, les propriétaires doivent se raccorder dans les deux ans sauf dérogation pour assainissement individuel réalisé récemment. Profitez du prix de 400 € pour droit de raccordement pour les maisons existantes (ce prix très avantageux est susceptible d'augmenter)

SALLE POLYVALENTE

- Saint Pierrois 110 € + 30 € (du 01/10 au 30/04)
- Extérieur 220 € + 50 € (du 01/10 au 30/04)
(Suivant délibération du 18/11/15)
- Caution de 305 €
- Attestation d'assurance
- 50 € par jour supplémentaire

SALLE SOCIO EDUCATIVE

- Saint Pierrois 120 € (délib.07/12/16)

- *Prise de clefs en mairie
le vendredi à 17 h*

- *Remise de clefs en mairie
le lundi à 9h*

CIMETIERE

Concession trentenaire

- 1 place (2 m²) 110 €
- 2 places (4 m²) 220 €

COLUMBARIUM

- 1 case (2 urnes) 400 €

LOYER DES LOGEMENTS

- Ecole 1 179€
- Ecole 2 152€
- Cure 291€

Bilan Qualité 2015

D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 23.7 °F - maxi : 23.7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : mini : 1.8 mg/l - maxi : 1.8 mg/l
Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0.11 mg/l - maxi : 0.11 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau du Bourg de ST PIERRE DE CHERENNES**, qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source Moutardière, située sur le territoire de la commune, et issue du massif calcaire du Vercors. Un appoint à partir de la nouvelle source des Vignes, située en bordure du ruisseau des Carnes, est ponctuellement réalisé.

Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection aux rayons Ultra-violet.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau du Bourg par la commune de ST PIERRE DE CHERENNES**, au cours de l'année 2015, présente une qualité bactériologique satisfaisante ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

Bilan Qualité 2015

D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 25.8 °F - maxi : 25.8 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : mini : 3 mg/l - maxi : 3 mg/l
Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau des Guinards à ST PIERRE DE CHERENNES**, qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source Taulier, située sur le territoire de la commune, et issue du massif calcaire du Vercors.

Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection aux rayons Ultra-violet.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau des Guinards par la commune de ST PIERRE DE CHERENNES**, au cours de l'année 2015, présente une qualité bactériologique satisfaisante ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

Bilan Qualité 2015

D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
90,9 % d'analyses conformes

Eau de bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 21.9 °F - maxi : 22 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : mini : 1.7 mg/l - maxi : 1.9 mg/l
Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau ROCHAT** de ST PIERRE DE CHERENNES, qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source du Ruzand, située sur la commune de St Pierre de Chérennes et exploitée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Presles et St Pierre de Chérennes. Un appoint à partir de la source Trémini, appartenant à la commune de Beauvoir en Royans est possible.

Traitement :

L'eau de la source du Ruzand est distribuée après un traitement de préfiltration et de désinfection aux rayons Ultra-violet et à l'eau de Javel, géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Presles et St Pierre de Chérennes.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau de ROCHAT** par la commune de ST PIERRE DE CHERENNES, au cours de l'année 2015, présente une bonne qualité bactériologique ; Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

AMICALE LAÏQUE

Contrairement à l'année précédente, l'Assemblée générale de l'Amicale Laïque s'est déroulée devant une très faible assistance. Si les St Pierrois répondent toujours présents pour aider et participer aux différentes manifestations (et on les remercie très chaleureusement car sans vous, rien ne serait possible), il est dommage que trop peu de personnes assistent aux réunions pour proposer de nouvelles idées ou tout simplement nous dire ce qu'elles pensent des animations organisées par notre bureau. Les présents, après un compte rendu moral et financier détaillé, ont pu constater la bonne santé de notre association quinquagénaire (voir le compte rendu des différentes manifestations ci-dessous).

En 2016, l'Amicale a acheté une plancha à gaz et un four micro-ondes pour la salle des fêtes. Elle a aussi fait faire 100 tee-shirts pour les bénévoles.

Les membres du bureau remercient Emmanuelle pour les services rendus depuis 2010 et souhaitent la bienvenue à Romain en tant que membre actif.

Après de longues années à gérer la location de la vaisselle et le prêt des tables et des bancs, Franck laisse cette responsabilité à Damien.

Pour rappel, l'Amicale Laïque vous propose un prêt de tables et de bancs pour votre usage personnel. Le service est gratuit pour les habitants de la commune. Une participation de 1€ par table et de 1€ pour 2 bancs est demandée pour les associations extérieures. Pour les personnes louant la salle des fêtes, l'association vous propose une location de vaisselle (assiettes, couverts, verres, tasses, saladiers, cafetières, thermos, pots) pour la modique somme de 10€. **Pour une bonne organisation (et une bonne gestion) de ces 2 services, il est conseillé de réserver au minimum 15 jours à l'avance en contactant Damien DUBOUCHÉZ-CHABERT au 0678364790.**



Juin 2016 : Inter villages de Pont en Royans



Vogue 2016 : Inter villages St Pierre – Cognin

Pour 2017, l'Amicale Laïque organisera un rallye surprise le dimanche 30 avril à 8H, le challenge « le P'tit St Pierrois » le vendredi 16 juin à 18h et la vogue annuelle du 14 au 17 juillet. **La réunion de préparation de la vogue aura lieu le vendredi 30 juin à 20H30.**

Les différentes manifestations proposées ont toutes connu un franc succès :

- Après l'annulation de la fête des lumières, c'est au restaurant le Salvérien à St Sauveur que les membres du bureau avaient invité les bénévoles pour les remercier de leur participation aux différentes manifestations. Après un apéritif en terrasse et un succulent repas, la journée s'est terminée par une partie de pétanque. Merci à Isabelle et Bruno pour leur accueil et la qualité du repas.

- *Malgré le temps très frais et maussade du mois d'avril, le **vide grenier** a attiré 25 exposants et de nombreux visiteurs. La plupart des participants sont repartis plutôt contents des bonnes affaires réalisées. Prochain vide grenier en 2018.*
- ***Le concours de pétanque du mois de juin** a connu une participation en hausse pour les adultes (40 inscrits) et en baisse pour les enfants (seulement 8 inscrits). Il est vrai que contrairement aux années précédentes, nous avons eu droit à une vraie soirée d'été. Après des parties très disputées, Nathalie F et Fernand D l'emportent en finale face à Manon G (qui a remplacé Christian J) et Damien D. Tous les finalistes remportent un magnifique panier garni.*
- ***Cette année la vogue s'est étalé sur 5 jours complets** et a commencé sous une météo automnale. Heureusement, cela s'est amélioré de jour en jour. Les 3 concours de boules ont réuni 440 amateurs de pétanque ou de lyonnaise. Merci à Chantal Rozand et à Gilles Zappatera pour les différents lots offerts. L'inter village, entre Cognin et St Pierre, organisé de main de maître par la jeunesse de l'association a été une grande réussite. Que ce soient les participants ou les spectateurs, tout le monde a été ravi du spectacle. Merci aux Cognards pour leur fair-play malgré leur défaite. La sono, Music and light, a fait danser petits et grands pendant 3 soirs. Des années 80 aux valse et java du dimanche soir, chaque amateur de danse a pu y trouver son compte. Les repas raviolos ont été victimes de leur succès. Il a fallu arrêter le service après 450 repas par manque de fournitures. Nous nous excusons auprès des personnes qui n'ont pas pu en profiter et nous ferons mieux en 2017. Les membres du bureau remercient les 70 bénévoles qui se sont relayés (presque jour et nuit) pour la bonne organisation de cette manifestation. Les gens apprécient de venir faire un tour à St Pierre de Chérennes pour la fête de notre village car il y règne une bonne ambiance et tout est fait pour les accueillir du mieux possible. Ceci est dû au rôle de chacun, du serveur au monteur de chapiteau, du responsable du snack au balayeur, du sommelier au trésorier...*

Encore une fois, MERCI A TOUS et à l'année prochaine...



Vogue 2016



L'Amicale Laïque vous présente ses meilleurs vœux pour 2017



Le Sou Des Ecoles

Septembre 2016 ressemble étrangement à septembre 2015 :

- 35 élèves
- Bureau du sou fidèle au poste
- Motivation intacte



Finalement, faut-il vous présenter le sou des écoles, le calendrier, la tombola et sa fête de Noël, la coinche et enfin le loto ? Vous connaissez toutes ces manifestations, pour certains, vous les avez organisées bien avant nous !

Vous savez aussi déjà, que les actions du sou financent en partie les divers projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante.

Alors parlons de ce que vous ne savez peut-être pas :

- ✗ Cette année l'école accueille une nouvelle enseignante, Patricia Vehier, qui complète le mi-temps de Anne Richter. Cécile Bouvier-Taponnier est la nouvelle directrice.
- ✗ Au mois de mai, toute l'école partira en classe découverte à Laffrey, au programme : voile et kayak pour les grands pendant que les plus petits s'adonneront aux joies de l'escalade et des activités en lien avec la nature.
- ✗ Les dates de nos diverses manifestations :

- Concours de coinche/Belote : Vendredi 27 janvier
- Loto : Samedi 25 mars.

Vous le saviez peut-être aussi..... Alors venons-en à l'essentiel.....

Merci à tous les bénévoles pour leur participation active, à l'amicale laïque pour le prêt de différents matériels, la mairie, l'équipe enseignante, Sophie, toutes les associations St Pierroises et vous, pour votre présence à chacune de nos manifestations.... Merci, car sans vous, il n'y a plus de nous...

L'équipe du sou vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.





La cantine scolaire accueille un nouveau membre, Léa CARMONA, le reste du bureau est inchangé :

- Présidente : Sylvie MATHIEU
- Trésorière : Patricia RUZAND
- Trésorières adjointes : Sophie GANQUET et Léa CARMONA
- Secrétaire : Laurence DELOUX
- Secrétaire adjointe : Marion PAQUET

La cantine scolaire maintient son effectif à 15 élèves en moyenne par jour. Le traiteur en charge de la préparation quotidienne des repas propose ponctuellement différents repas à thèmes, cette année, il a innové en proposant un repas préparé dans un food truck, les enfants ont particulièrement apprécié ce moment.

Pour permettre de pérenniser le service de la cantine, nous organisons des manifestations tout au long de l'année. Nous proposons une distribution de plats à emporter préparés par le traiteur de St Romans pour le 11 novembre et lors de la fête des mères. Exceptionnellement en 2017, nous avons pris la décision de ne pas effectuer cette distribution le jour de la fête des mères mais le 7 mai à l'occasion du 2ème tour des élections présidentielles. Vous pourrez ainsi récupérer vos plats commandés après avoir voté.

Egalement, nous avons organisé en juin 2016 la randonnée pédestre qui a attiré 200 personnes et pour la première fois a eu lieu une course nocturne très appréciée des participants. Face à l'organisation conséquente de la randonnée et de la course, nous avons créé une commission comprenant 6 membres actifs qui s'occupent exclusivement de ces deux manifestations, il s'agit de Vincent MOISY, Franck MATHIEU, Jérôme DELOUX, Jean-Pierre CHARRIERE, Thierry BABIN, Patrice FEUGIER. **Nous vous attendons nombreux le 24 juin 2017 pour la course nocturne et le 25 juin pour la randonnée pédestre.**

Nous tenons à remercier la Mairie pour sa subvention allouée à la cantine, les habitants de St Pierre pour leur participation active et les bénévoles dont les chasseurs qui nous apportent une aide précieuse lors de la préparation de la randonnée et de la course.

Le bureau de la cantine scolaire vous souhaite de passer un très joyeux Noël et une année 2017 pleine de gourmandise.

L'association ARTHEA des CARMES

Bonjour à tous et à toutes.

La Compagnie ARTHEA des CARMES, tient à remercier vivement Monsieur le Maire et ses Conseillers pour le prêt gratuit de la salle des fêtes, ce qui nous donne l'occasion de vous présenter des spectacles de qualité.

Le 18 mai nous avons reçu la Compagnie "les Chemins de Traverses" de Pascale Masse. Magnifique interprétation de la pièce "Abilifaïe et Leponex". Une quarantaine de spectateurs ont pu applaudir cette performance théâtrale magnifiquement interprétée.

Le 17 septembre, quatre-vingt personnes étaient présentes pour écouter "Les 3 B" : Isabelle Chevallier, André Bourillon et Laurent Berger nous ont charmés par leur voix pour interpréter Barbara, Brel et Brassens à leur façon en nous faisant découvrir ou redécouvrir des textes un peu oubliés, accompagnés par Eric, un excellent musicien.



Le 12 novembre ce sont 120 personnes qui étaient présentes pour accueillir notre huitième nuit du théâtre, un vrai succès avec la Compagnie les Zamuz gueules pour "La nuit des Dupes". Une comédie décapante de cape et de canapé.

La compagnie ARTHEA des CARMES recherche pour sa nouvelle pièce des hommes et des femmes âge indifférent, (à partir de 18 ans), débutants(es) acceptés si motivés.

Répétitions tous les jeudis de 19h15 à 22h (petit casse-croûte pris ensemble), Soit à la salle des fêtes, ou l'hiver pour des raisons de chauffage à la salle socio-culturelle derrière l'église. Renseignements au 04.76.38.66.89, ou venir un jeudi soir à partir de 19h15. Merci d'en parler autour de vous, urgent...

La Compagnie ARTHEA des CARMES de ST.Pierre de Cherennes présentera sa pièce "Baz'Art" **samedi 11 février à 20h30**, salle des fêtes de ST.Pierre. (tout public, entrée 8 euros, gratuite jusqu'à 12 ans).

Samedi 7 avril journée sculpture sur siporex 9h / 12h - 14h / 19h à la salle socio-culturelle de ST.Pierre de Cherennes (repas pris ensemble, chacun apporte sucré ou salé). 25 euros pour la journée. Atelier animé par Chantal Ouvrery pour ARTHEA des CARMES. Inscription : 04.76.38.66.89 ou par mail : chantal.ouvrery@orange.fr

La Compagnie ARTHEA des CARMES vous remercie d'avoir été si nombreux à venir applaudir nos manifestations, et vous souhaite à tous de très heureuses fêtes de fin d'année.



Amicale boules de Saint Pierre

Vendredi 2 décembre à 19h s'est tenue l'assemblée générale de l'amicale boules de Saint Pierre de Chérennes. André ROMEY, maire de la commune et Benoit ROSSAT, nouveau président des portes du Vercors nous ont honorés de leur présence. Après les remerciements à la mairie, à Marie Laure et Robert, le président a attaqué la réunion.

L'historique de la saison 2015-2016 fut le premier débat. Toutes les manifestations ont eu un franc succès : Choucroute, bol d'or féminin, quadrettes vétérans, pré fédéraux doubles, doublettes mixtes, sociétaire et enfin le national. Tous les participants ne nous ont fait que des éloges pour l'organisation des manifestations.

Pour 2017 le calendrier a été reconduit en partie. La choucroute sera servie le 4 février, le vétéran ne sera pas reconduit mais remplacé par un 16 doublettes 4ème division et un 16 doublettes 3ème division. Reste à trouver une date. La doublette mixte se fera le 28 juillet. Toute l'assistance a demandé de reconduire le 32 quadrettes national M2. Des demandes d'aides ont été lancées pour l'organisation de cette superbe manifestation. Saint Pierre est en train de se faire sa place dans le monde bouliste. Et pour conclure cette réunion très fructueuse une superbe choucroute préparée par DAMIEN a été dégustée. Les sociétaires se sont séparés et attendent avec impatience la saison 2016 2017



LE COIN DES CHASSEURS

Pour la saison de chasse **2015/2016**, l'ACCA a eu un effectif de **51 membres** chasseurs : 41 cartes de « sociétaire » et 10 cartes « étranger »

Composition du Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale du 27/05/2016 les trois membres renouvelables du Conseil d'Administration ont été reconduits dans leur fonction. La composition du Conseil d'Administration reste donc inchangée

Président : Jean-Louis HEBERT

Vice-président : Noel ISERABLE

Trésorier : Bernard FALQUE

Secrétaire : Alain ROZAND

Autres membres : Laurent TROUILLET, Jean-Paul ARNAUD , Jean-Claude INARD-CHARVIN, Bruno PELLIN, Samuel ROMÉY

Comptages de nuit :

En mars et avril, des comptages de nuit (sur arrêté préfectoral) ont été effectués, sur les sites suivants : l'Alevoux, le Guillon, le Faz, les Charmettes, les Coulmes. ; 4 sorties ont été faites.

Bilan des comptages :

- Sortie du 29 Mars : 23 cerfs, 15 chevreuils, 5 renards, 7 lièvres
- Sortie du 12 avril : 2 cerfs, 24 chevreuils, 5 renards, 7 lièvres
- Sortie du 19 avril : 11 cerfs, 13 chevreuils, 4 renards, 9 lièvres,
- Sortie du 26 avril : 11 cerfs, 21 chevreuils, 3 lièvres, 5 renards, 1 blaireau

Bilan du gibier prélevé en 2015/2016

<u>Petit gibier</u>	
Lièvre : 1	Merles : 60
Bécasses : 13	Pigeons : 4
Faisans : 74 (lâchés 175)	Corbeaux : 2
Perdrix : 5 (lâchées 30)	Pie : 1
Grive mauvis : 1	Etourneaux : 2
Grives draines : 14	Geais : 3
Grives musiciennes : 20	
Grive litornes : 1	

Prédateurs : 4 renards

Gros gibier :

Chevreuril : 9 bracelets attribués, 9 chevreuils prélevés (6 adultes, et 3 jeunes)

Sanglier : 8 animaux prélevés sur l'ACCA

Chamois : 2 bracelets attribués, 2 chamois prélevés (1 mâle adulte et 1 cabri)

Matinée boudin

Les chasseurs ont organisé le dimanche 31 janvier 2016 une matinée « boudin/caillettes » qui a connu un grand succès.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 29 janvier 2017 pour une nouvelle matinée

« boudin/caillettes », boudin traditionnel préparé à la chaudière par notre spécialiste Claude et son équipe.

Les chasseurs vous souhaitent de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017



Les Aînés de Saint Pierre de Chérennes,

L'année 2016 s'achève avec son cortège de joie et de peine. Nous avons perdu nos amis. Michel Guilhermet nous a quittés le 15 mai après une implacable maladie vécue avec beaucoup de courage.

Puis ce fut notre doyenne Augusta Arnaud qui est partie le 12 juin. Elle aimait bien lire et prenait des livres à la petite bibliothèque lors de nos réunions.

Marie Magdeleine Ferrary-berthelot nous a quittés le 11 juillet après plusieurs mois de maladie. Elle avait toujours le souci de fleurir l'église avec les fleurs de son jardin.

Puis ce fut une fidèle du club, Yvonne Inard, de partir le 16 août après avoir lutté avec courage sa maladie. Nous ne la verrons plus dans son jardin dont elle était fière. Que de gâteaux, nous avons dégustés au club !

Espérons que 2017 sera meilleur pour tous et que nous passerons de bons après-midis tous ensemble.

A tous les habitants de St-Pierre, les anciens vous souhaitent une bonne santé
et une joyeuse année.



Photos souvenir du repas offert par la municipalité le samedi 9 avril



Nous profitons de l'édition de la gazette en ce début d'année 2017 pour vous souhaiter tous nos vœux de santé et de bonheur.

Le Service d'Aide à Domicile : ADMR DU ROYANS

Ce service existe depuis 40 ans et propose toujours un éventail d'aides avec des participations de différentes caisses de retraite pour les retraités :

- La CPAM pour les non retraités.
- Les Caisses de Mutuelles pour des sorties d'hôpital
- L'APA (allocation de l'aide personnalisée à l'autonomie) pour de l'aide humaine : aide à la toilette, les petits travaux d'entretien, la préparation et la prise des repas, courses, aide la mobilité et compagnie.
- La PCH (allocation prestation handicap) : Aide humaine, compagnie, surveillance et aide à la prise des repas.

Pour toutes personnes retraitées ou non retraitées qui ne rentrent pas dans ce cadre, nous proposons des heures de ménage, repassage et petits travaux d'entretien extérieurs. Ces heures sont facturées à 20.50 Euros de l'heure déductible des impôts de 50%.

Les paiements par CESU sont acceptés. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter.

Cette année nous avons encore proposé les brioches, un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour participer à la bonne organisation de ces journées. Et un grand merci aux généreux donateurs :

AUBERIVES et quelques clients de PONT EN ROYANS (Distribution à domicile) : 914.50 € (brut)

IZERON (Distribution à domicile) : 1675.50 € (brut)

SAINT-ROMANS (Point de Vente et Portage au domicile de certains clients) : 1030 € (brut)

Il faut savoir qu'une brioche coûte 2.20€ en prix net.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7 toute l'année.

Coordonnées du service : 04 76 36 16 15

Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30

Le Service de Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF):

Comme nous l'avons annoncé lors de notre assemblée générale au mois de juin 2016, le service familles du Royans va fusionner avec 6 autres associations pour ne faire qu'une association basée sur Vinay. Un numéro unique sera mis en place à partir de janvier 2017. En attendant vous pouvez contacter le bureau 04.76.36.16.15 tous les matins de 8h30 à 11h30

Les services proposés sont toujours les mêmes pour les cas de grossesse, naissance, hospitalisation, maladie, soutien...

Le Service Portage de Repas :

Les livraisons sont toujours assurées du lundi au samedi avec une moyenne de 30 repas par jour au prix de 8.90€ (9.60€ pour moins de 4 repas par semaine). Les repas du dimanche sont apportés le samedi.

Les repas sont fabriqués au Perron avec des menus variés et équilibrés avec un diététicien et contrôlés au niveau de l'hygiène.

Ce service est assuré par Isabelle et Philippe.

Coordonnées du service : 04 76 36 16 15

Le Service de Soins à Domicile : SSIAD DU ROYANS AUX COTEAUX :

Le Service de Soins à domicile intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades, en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique, et des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap. Le service assure des soins à domicile 7 jours sur 7 pour 52 bénéficiaires sur le canton de Pont en Royans et 12 communes du canton de St Marcellin.

L'équipe Soignante est composée de 2 infirmiers qui coordonnent le travail des 14 Aides-Soignantes.

Au 31/12/2016, Monsieur Bruno DUPUIS quitte ses fonctions d'Infirmier Coordinateur. Madame Nadine VARLOTEAUX le remplace au poste d'Infirmier Référent à compter du 01/12/2016.

Le SSIAD propose toujours diverses activités toujours très prisées des bénéficiaires dont certains en fauteuils roulants:

En février : 7 bénéficiaires et 3 accompagnants sont allés au cinéma pour regarder le film Belle et Sébastien. En avril, 13 personnes sont allées à l'Auberge La Terrine à Mercurol pour déguster un repas issu de produits de la ferme.

En juin, 17 personnes se sont rendues à la Guinguette des pêcheurs à Echevis où ils ont pu se promener autour du lac après un bon repas.

Ces repas ont pu être réalisés grâce à l'implication de l'équipe soignante et des bénévoles de l'association et avec le prêt de 2 minibus. Un véhicule a été prêté par ARIA38 (le service d'accueil pour personnes handicapées sur St Marcellin) et l'autre par la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère.

En septembre : 9 bénéficiaires dépendants et 9 accompagnants sont partis en voyage à Laguiole avec 13 personnes du SSIAD de Villard de Lans. Toutes les conditions étaient réunies pour passer un excellent séjour :

- Car et hébergement aménagés pour personnes à mobilité réduite,
- Personnel soignant attentif aux besoins de chacun,
- Au programme : Visites culturelles, gastronomiques et découverte de la région de l'Aubrac.

Nous tenons à remercier l'AG2R, la MSA, La Fondation Bruneau, l'ANCV, le Conseil Général, le DECLIC et 5 communes des bénéficiaires Chatte, Izeron, La Sône, St Romans et St Pierre de Chérennes, pour leur soutien financier sans qui le voyage serait impossible à réaliser.



En novembre les participants du séjour à Laguiole se sont retrouvés avec leurs homologues de Villard de Lans au Couvent des Carmes autour d'un bon repas et visionner les photos du voyage. Tous sont repartis avec un mug personnalisé en souvenir du voyage.

Le service de soins tient à remercier les enfants de l'Ecole primaire de St Pierre de Chérennes qui ont confectionné lors de leur temps d'activité périscolaire des cartes anniversaires pour les bénéficiaires du service.

Coordonnées du service : 04 76 38 37 64

Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h, mercredi de 9h à 16h sur RDV



Amicale des donneurs de sang de la Bourne à l'Isère

Rendez-vous :

ST-PIERRE DE CHERENNES :	Mardi 06 juin	à la salle des fêtes
ST-ROMANS	Lundi 27 mars	à la salle des fêtes
	Jeudi 24 août	à la salle des fêtes
	Vendredi 8 décembre	à la salle des fêtes
PONT-EN ROYANS	Mercredi 4 janvier	à la salle des fêtes
	Vendredi 14 avril	
	Mardi 18 juillet	
	Mercredi 18 octobre	
ST-JUST DE CLAIX	Mercredi 11 janvier	à la salle des associations
	Vendredi 21 avril	à la salle des associations
	Lundi 24 juillet	à la salle des associations
	Mardi 23 octobre	à la salle des associations

Paroisse St Luc du Sud-Grésivaudan

Le village de St Pierre de Chérennes fait partie du « relais du Royans » de la grande paroisse St Luc qui relie 27 villages autour de st Marcellin.

Depuis la rentrée 2016 deux nouveaux prêtres sont à notre service :

Le père David Ribiollet curé de la paroisse et le père Jonas Boleko coopérateur.

Le dimanche 27 novembre un grand rassemblement paroissial a réuni 400 participants de tous nos villages à la salle des fêtes d'Auberives pour un temps convivial et une messe.

Pour l'année à venir ce même rassemblement aura lieu au forum de st Marcellin le 26 novembre

Le relais du Royans centralise ses activités au presbytère de St Romans

- **La catéchèse** Il est tout à fait possible de nous rejoindre en cours d'année même les non-baptisés. Vous pouvez téléphoner à MF Marbach 04 76 36 07 15.
Un « éveil à la Foi » des petits 3-6 ans a lieu tous les 2 mois à la cure.
- **Les baptêmes** : pour tout renseignement vous adresser à Geneviève Thierry de St Romans 04 76 38 44 46.
- **Mariage** : vous adresser à la maison paroissiale
- **Funérailles** : les responsables sont Françoise Tardy 04 76 36 03 00 et Marie Thérèse Pain 04 76 36 03 73
- **Les messes** : les lieux et horaires du mois en cours sont affichés à la porte de l'église.
Il y a une célébration par week-end dans le relais soit le samedi soit le dimanche dans une des 9 églises du relais.
Elles auront lieu à St Pierre de Chérennes les : 23 avril, 9 juillet, et 22 octobre
Les fêtes de Noël, Rameaux, Pâques ont lieu à l'église de St Romans.
- **Veillée de Noël pour tous les âges le samedi 24 décembre à 18h à St Romans**
- **Contacts** :
Correspondant village : Ginette Arnaud 04 76 38 44 16
Maison paroissiale de St Marcellin 04 76 38 12 84

Vous pouvez être tenus au courant des activités du relais en demandant de recevoir la feuille de lien : « lien Royans-équipe relais »

Vous pouvez pour tout renseignement envoyer un mail à « relaisroyans@orange.fr »

Une p'tite nouvelle sur St Pierre...

L'association est sur le point
de voir le jour !



Début 2017, **L'Atelier Artime**

vous propose un atelier mensuel de pratique artistique

Pour expérimenter des techniques, pour explorer le geste, le volume, la matière, l'espace et oser votre créativité !

Un atelier sera ouvert à la salle socio-éducative :

Mercredi après-midi pour les 8-14 ans

Samedi matin pour les ados/adultes

Nombre de places limitées !!!

Vous êtes intéressés ?

Alors contactez-moi rapidement
pour finaliser l'organisation !

Information/réservation

Christelle Moisy 06 51 42 54 15

latelierartime@gmail.com



Je vous souhaite une belle nouvelle année

Avec une palette de possibles

Pour donner des couleurs à vos projets

Et une belle énergie pour vous porter loin

Oser 2017 !



Le calendrier des manifestations 2017

Janvier		
Vendredi 13 à 19h	Vœux de la municipalité	Municipalité
Vendredi 27 à 20h30	Concours de coinche	Sou des Ecoles
Dimanche 29 à 8h	Matinée boudins, caillettes	ACCA
Février		
Samedi 04	Vente de choucroute à emporter	Amicale Boules
Samedi 11 à 20h30	Théâtre : « Baz' Art »	Arthéa des Carmes
Mars		
Samedi 25 à 20h30	Loto	Sou des Ecoles
Lundi 27 de 17h à 20h	Don du sang à St-Romans	Amicale des Donneurs
Avril		
Samedi 08 à 12h	Repas du 3 ^{ème} âge	Municipalité
Dimanche 30	Rallye surprise	Amicale Laïque
Samedi 07 9-12h 14-19h	Journée sculpture	Arthéa des Carmes
Mai		
Dimanche 7 à 11h	Repas plats à emporter	Cantine
Lundi 8 à 11h	Cérémonie et défilé	Municipalité
Juin		
Mardi 06 de 17h à 20h	Don du sang à St-Pierre de Chérennes	Amicale des Donneurs
Vendredi 16 à 18h	« Le P'tit St Pierrois » Pétanque	Amicale Boules
Samedi 24	Courses nocturnes	Cantine
Dimanche 25	Randonnée Pédestre	Cantine
Juillet		
Vendredi 14	Vogue : Concert	Amicale Laïque
Samedi 15 à 13h30	Vogue : Pétanque en triplette + bal	Amicale Laïque
Dimanche 16	Vogue : Repas ravioles + feu d'artifice + bal	Amicale Laïque
Lundi 17 à 13h30	Challenge Zappatera en quadrettes	Amicale Laïque
Vendredi 28 à 18h	Challenge Chantal Rozand mixte	Amicale Boules
Août		
Jeu-di 24 de 17h à 20h	Don du sang à St-Romans	Amicale des Donneurs
Septembre		
Octobre		
	Concours national : 32 quadrettes 1 et 2 ^e D.	Amicale Boules
Novembre		
Samedi 11 à 11h	Cérémonie et défilé	Municipalité
Samedi 11	Repas à emporter	Cantine
Décembre		
Vendredi 08 de 17h à 20h	Don du sang à St-Romans	Amicale des Donneurs
Samedi 31	Réveillon du jour de l'an	Amicale Laïque